



DECRET N° 15 201

**PORTANT CREATION DU COMITE DE SUIVI
DU FORUM NATIONAL DE BANGUI**

LE CHEF DE L'ETAT DE LA TRANSITION

- Vu la Loi n° 13.001 du 18 juillet 2013, portant Charte Constitutionnelle de Transition ;
- Vu le Décret n° 13.270 du 18 juillet 2013, portant promulgation de la Charte Constitutionnelle de Transition ;
- Vu le Décret n° 14.269 du 10 août 2014, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 15.017 du 16 janvier 2015, portant nomination ou Confirmation des Membres du Gouvernement de Transition et ses modificatifs subséquents;
- Vu le Décret n° 15.005 du 8 janvier 2015 portant création du comité de Pilotage du processus politique de l'après Forum de Brazzaville ;
- Vu l'Accord de Cessation des Hostilités signé le 23 juillet 2014 à Brazzaville ;
- Vu le Rapport final des consultations populaires à la base ;
- Vu l'Accord d'Engagement entre le Gouvernement et les Groupes Politico-militaires du 23 avril 2015 ;
- Vu le Rapport général des travaux du Forum National de Bangui ;
- Vu le Rapport de la réunion de concertation des forces vives de la nation du 22 mai 2015 pour la mise en place du mécanisme de suivi du Forum National de Bangui.

MA

**SUR PROPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE DU PROCESSUS
DE L'APRES FORUM DE BRAZZAVILLE,
LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,**

DECRETE

Art. 1^{er} : Il est créé un **Comité de Suivi du Forum National de Bangui**, en abrégé **CSFNB**.

Art.2 : Le Comité de Suivi du Forum National de Bangui est placé sous l'Autorité du Président du Comité de Pilotage du Processus Politique de l'après Forum de Brazzaville.

Art.3 : Le Comité de Suivi du Forum National de Bangui est chargé de :

- Veiller à la mise en œuvre des recommandations du Forum National de Bangui, par les entités concernées ;
- Faire, selon une périodicité convenue ou de manière ad hoc, rapport au Comité de pilotage ;
- Identifier les obstacles éventuels à l'exécution des résolutions du Forum et faire prendre les mesures nécessaires pour les lever ;
- Prendre les dispositions requises pour communiquer autour de la mise en application des recommandations du Forum National de Bangui;
- Préparer, exécuter un budget de fonctionnement pour la prise en charge de ses activités et en rendre compte au Comité de Pilotage.

Art. 4 : Le Comité de Suivi du Forum National de Bangui est composé de vingt cinq (**25**) membres issus des entités suivantes :

- Conseil National de Transition : 1(un) ;
 - Comité de pilotage : 1(un) ;
 - Pouvoirs Publics : 1(un) ;
 - Partis politiques : 2 (Deux) ;
 - Société civile : 1(un) ;
 - Plateforme religieuse : 1(un) ;
- A .

- Groupes politico-militaires : 2(deux) ;
- Présidium du Forum : 1(un) ;
- Comité Technique d'Organisation : 1(un) ;
- Commission Thématique « Développement Economique et Social » : 1(un) ;
- Commission Thématique « Gouvernance » : 1(un) ;
- Commission Thématique « Justice et Réconciliation » : 1(un) ;
- Commission Thématique « Paix et Sécurité » : 1(un) ;
- Jeunesse : 2(deux) ;
- Femmes : 1(un) ;
- Minorités sociales : 1(un) ;
- Syndicats : 1(un) ;
- Patronat : 1(un) ;
- Diaspora : 1(un) ;
- Médias : 1(un) ;
- Communauté internationale : 2(deux).

Art. 5 : Le Comité de Suivi du Forum National élira en son sein un Bureau exécutif composé ainsi qu'il suit :

- Un Président ;
- Un Premier Vice-président ;
- Un Deuxième Vice-président ;
- Un Rapporteur Général ;
- Un Rapporteur Général Adjoint ;
- Un Trésorier Général ;
- Un Trésorier Général Adjoint.

Le Comité de Suivi désignera un commissaire aux comptes pour la vérification de l'authenticité et de l'orthodoxie des comptes.

Art.6 : Le Comité de Suivi sera appuyé par un secrétariat technique dont la composition est laissée à sa discrétion.

Art.7 : Le Comité de Suivi mettra en place des structures décentralisées

MA

1

dans les huit arrondissements de Bangui, dans les préfectures et dans les sous-préfectures.

Art.8 : Le présent Décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature sera, enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le 23 MAI 2015

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement de Transition



Mahamat KAMOUN

A large, stylized handwritten signature in black ink, overlapping the seal and the name.

Le Chef de l'Etat de la Transition



Catherine SAMBA-PANZA

A handwritten signature in black ink, written vertically to the right of the seal.